



31 OCTOBRE 2010

## SPÉCIAL LICENCE FFVL 2011



Delta



Parapente



Cerf-volant



Kite



Speed-riding

Cher licencié, cher nouvel adhérent,

Vous avez choisi de pratiquer au sein de la FFVL une ou plusieurs disciplines de vol libre ou de glisse aérotractée et nous vous remercions pour votre confiance.

Afin de faciliter vos démarches et d'optimiser le temps consacré à votre pratique sportive, nous avons à cœur d'introduire régulièrement des innovations en votre faveur.

L'année 2011 sera donc marquée par les nouveautés suivantes, **les tarifs restant strictement identiques** :



**La multiplication constante des avantages liés la prise de licence en ligne**, qui séduit d'ailleurs un nombre croissant d'adeptes :

- Présentation uniforme des formulaires papier et des formulaires informatisés si bien que, quelle que soit la formule choisie, la saisie est simple, logique et rapide. Ce gain de temps sera particulièrement apprécié par les écoles et leurs élèves.
- Validation immédiate de la licence en cas de paiement par carte bancaire.
- Absence de délais et/ou erreurs de saisie.
- Gestion autonome via l'intranet, pour tous les licenciés, de certaines fonctions dont les impressions d'attestations : de licence, de paiement et de qualifications.



### L'évolution des produits

- Titre de participation élève 6 jours kite.
- Élève groupe jeune Educ'en ciel.
- Protection juridique pour les professionnels.
- R.C pour les encadrants bénévoles.

◆ **Titre de participation élève 6 jours kite à 7 €** (plus 4 € d'abonnement facultatif au magazine Vol Passion) : concerne tout candidat à un stage de six jours consécutifs ou pas. En cas de report de date(s), le directeur technique de l'école devra compléter le tableau de suivi qui sera mis en ligne sur sa fiche école dans l'intranet (en complément d'un envoi par mail effectué par le secrétariat). Pour plus de renseignements, contactez [kite@ffvl.fr](mailto:kite@ffvl.fr).

◆ **Élève groupe jeune Educ'en ciel à 2 €** (plus 4 € d'abonnement facultatif au magazine Vol Passion) : cette licence année s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans effectuant un stage de cerf-volant dans une école de cerf-volant affiliée à la FFVL ou dans une structure de l'Éducation nationale sous convention avec la FFVL. Cette licence liée à un contrat avec la MAIF octroie les garanties suivantes : responsabilité civile défense, individuelle accident, recours protection juridique, rapatriement (par le biais d'IMA).

◆ **Protection juridique pour les professionnels** : pour 3.50 €, un contrat de protection juridique est proposé aux professionnels. Les extraits des domaines de garantie sont détaillés sur le site fédéral et consultables suivant le lien joint <http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/PROTEXIA-Notice-info-légale-FFVL.pdf>.

◆ **R.C pour les encadrants bénévoles** : tout licencié titulaire d'une qualification fédérale ou d'état, assuré en « RC pratiquant » et intervenant bénévolement au sein d'une structure affiliée, bénéficiera systématiquement, sans nécessité d'autre démarche, de la « RC encadrant bénévole » dans le cadre de ses fonctions. (Suppression de la case à cocher sur le formulaire de licence).

→ **Rappel concernant les passerelles ULM/paramoteur et vol à voile** : dans le cadre des conventions signées avec la FFPLUM et la FFVV au sein de l'UFEGA, il est possible aux licenciés de la FFVL d'opter en pratique secondaire pour les trois disciplines précitées, sous réserve de souscrire une cotisation fédérale « volant » accompagnée d'une R.C « volant » (responsabilité civile) et de se conformer aux exigences respectives des dispositions ci-dessous :

- [http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/LRA\\_contrat\\_2010\\_passerelle\\_FFPLUM\\_FFVL.pdf](http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/LRA_contrat_2010_passerelle_FFPLUM_FFVL.pdf).
- [http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2010\\_LRA\\_contrat\\_Passerelle\\_FFVL-FFVV.pdf](http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2010_LRA_contrat_Passerelle_FFVL-FFVV.pdf).

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE SOUSCRIPTION

→ La licence 2011 peut d'ores et déjà être prise à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 pour les sportifs entrant dans l'un des quatre cas ci-après :

- Licencié à la FFVL en 2010 mais assuré ailleurs.
- Ni licencié à la FFVL ni assuré à la FFVL en 2010.
- Licencié à la FFVL en tant qu' « élève » et en cours de prise de licence « pratiquant autonome ».
- Licencié entrant en formation « biplace » au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2010.

→ **Attention** : Les licenciés et assurés à la FFVL en 2010 sont couverts jusqu'au 31 décembre 2010. Pour ceux qui souhaitent malgré tout souscrire dès à présent la licence 2011, elle ne prendra effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Entrée en vigueur et durée des garanties pour l'année 2011

- ✿ Envoi par courrier : la date d'envoi de la licence accompagnée du paiement, le cachet de la poste faisant foi ou la date visée par le responsable de la structure.
- ✿ Souscription en ligne sur l'intranet FFVL : la date d'envoi de l'email de confirmation de paiement envoyé automatiquement par le système.

Les garanties prendront alors effet dès la souscription, avec expiration de plein droit au 31 décembre 2011.

### **Marche à suivre pour les structures affiliées**

Les présidents de club et directeurs techniques d'école doivent mettre à jour leurs paramètres 2011 (montant de leur cotisation fédérale ainsi que le type de licences qu'ils ont choisi de délivrer (volant, élève...)).

**👉 Nous vous demandons de privilégier la licence en ligne. 👈**

Toutefois, les structures peuvent :

- ✓ Se connecter sur leur fiche sur le site [www.ffvl.fr](http://www.ffvl.fr) (onglet « paramètres 2011) pour télécharger le formulaire en ligne.
- ✓ Ou demander des formulaires papier par écrit au secrétariat : [licences@ffvl.fr](mailto:licences@ffvl.fr), uniquement en fonction des quotas délivrés en 2010.

### **Rappel des consignes indispensables à la validation de votre licence et à vos échanges avec la fédération**

- Vos données personnelles doivent être intégralement et lisiblement saisies.
- L'adresse email mentionnée doit être valide.
- Le formulaire de licence ainsi que le paragraphe concernant le certificat médical tous deux signés.
- Le nom de la structure ou son numéro d'affiliation rempli.
- L'envoi d'espèces par courrier est interdit par le code de la Poste.

L'équipe du secrétariat reste à votre disposition pour tout renseignement :

❖ Service licences : [licences@ffvl.fr](mailto:licences@ffvl.fr) . ❖ Service assurances : [assurances@ffvl.fr](mailto:assurances@ffvl.fr).  
❖ Service informatique : [informatique@ffvl.fr](mailto:informatique@ffvl.fr).

➔ Nous vous conseillons également de consulter **le guide la licence 2011** en ligne sur [http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2011\\_Guide\\_licence\\_V2.pdf](http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2011_Guide_licence_V2.pdf).